



Politique IPSC Québec - Formation Black Badge (2021)

Voici quelques précisions sur les prérequis ainsi que sur la procédure à suivre avant de vous inscrire à un cours de Black Badge. Cette formation ne s'adresse pas aux tireurs débutants et un instructeur Black Badge peut se réserver le droit de refuser l'accès à un étudiant s'il juge qu'il ne démontre pas les aptitudes requises.

Prérequis obligatoire

- Être âgé de minimum 12 ans.
- Faire un bon « grouping » à une distance de 15 mètres, avec une arme de calibre 9mm minimum.
- Faire la partie pratique du cours avec une arme que vous connaissez et bien comprendre son fonctionnement.
- Avoir un étui et 3 porte-chargeurs. L'étui doit obligatoirement cacher la détente lorsque l'arme y est insérée. Les étuis de type « Serpa » ne sont pas permis et l'accès au cours vous sera refusé.
- Avoir un minimum de 4 chargeurs ou speed loader. (pour les révolvers)
- Avoir en sa possession une preuve d'assurance valide qui couvre le tir à la cible.

Note concernant les tireurs de moins de 18 ans

- S'assurer que la politique d'assurance couvre les activités de tir de la personne mineure (par exemple l'assurance de la NFA).
- Certains clubs de tir ont adopté des règlements interdisant la pratique du tir d'arme restreinte aux mineurs. L'accès aux compétitions pour les mineurs dans ces clubs de tir n'est pas garanti même avec un certificat Black Badge.
- Association IPSC Québec n'est pas responsable d'un refus d'un mineur à une compétition de tir, et n'interviendra pas dans une décision prise par un club hôte.

Rappelons que le tir IPSC est basé sur 3 règles : Puissance, Vitesse et Précision.

Mais la plus importante est et restera: **La Sécurité**

Pour plus d'information sur la procédure à suivre, il est possible de consulter notre site web au www.ipscquebec.org

CA IPSC Québec